



CHARTRES
DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 15 décembre 2025

DELIBERATION N°125/2025

Citoyenneté – Maison Ecocitoyenne - Convention tripartie pour l'animation du laboratoire de fabrication numérique

L'an deux Mil vingt-cinq, le 15 décembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 9 décembre 2025 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19h00

Membres en exercices : 22

Présent(e)s : 18

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 3

Absent(e)s : 1

Votants : 21

Présent.e.s (18) : M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, Mme JOALLAND Dina, M. LE BORGNE David, Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, Mme KOUBA Maryline, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul, Mme BLANCHET Annick, Mme BONNET Catherine, M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique, M. BOSSARD Emmanuel, Mme HANANE Ghizlane

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs : (3)

M. LOUIS Jean-Marc donne pouvoir à M. GEFFROY Patrick

M. DANGE Roger donne pouvoir à M. GIRAUD Paul

Mme GLAZIOU Hélène donne pouvoir à Mme LOUIS Marie-Micheline

Absent.e.s: (1)

Mme BOSSARD Anne-Laure

Secrétaire de séance : Mme HANANE Ghizlane

La séance est levée à 22h00

DEL125/2025 (7.10) : Citoyenneté – Maison Ecocitoyenne - Convention tripartie pour l'animation du laboratoire de fabrication numérique

Rapporteure : Madame Bentz

Le LAB – Laboratoire de Fabrication numérique, est mis en place depuis 2023 dans le cadre des activités de la Maison Ecocitoyenne. Le projet s'est développé avec le matériel de l'association Familles Rurales, mis à disposition à titre gracieux en 2023 puis à titre payant en 2024 et 2025.

Des habitant.es « référent.es » se sont mobilisé.es autour du projet, pour se former et proposer ponctuellement des temps d'ouverture au public.

Depuis septembre 2024, l'association « Les Petits Débrouillards » intervient également une fois par mois pour proposer un « open lab », temps d'ouverture au public durant lequel l'animatrice professionnelle accompagne le public dans l'utilisation des machines, mais également crée une dynamique d'échanges de pratiques et de savoir-faire entre les utilisateurs. En effet, la finalité d'un laboratoire de fabrication numérique est de rendre possible l'invention ; pour cela les usager.es sont invités à « contribuer aux connaissances des autres ». Les usager.es sont invités à s'entraider pour la progression de chacun.

Une convention tripartite cadre les responsabilités de chaque partie dans cette organisation. Celle-ci arrive à échéance au 31 décembre 2025. Il est proposé de la reconduire pour une durée de 7 mois, dans la perspective de l'ouverture de la Maison Ecocitoyenne. Celle-ci prévoit :

- La mise à disposition des machines par l'association Familles Rurales pour un montant de 2205 €
- L'animation d'un open lab mensuel par l'association « Les Petits Débrouillards » pour un montant de 2520 €.

Ceci exposé,

Vu la convention tripartite Ville-Petits Débrouillards-Familiales Rurales (**annexe 11**)

Vu l'avis favorable de la commission Animation réunie le 4 décembre 2025.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la convention tripartite Ville-Petits Débrouillards-Familiales Rurales pour la mise à disposition de matériel et l'animation du LAB.**

Pour extrait conforme

Le Maire

La Secrétaire



Philippe BONNIN

Ghizlane HANANE